

## L'entretien de mon assainissement non collectif

Afin d'obtenir une efficacité optimale de son assainissement, il impose aux usagers d'observer quelques règles.

- maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicule, des zones de cultures ou de stockages de charges lourdes
- éloigner tout arbre et plantation des dispositifs d'assainissement (supérieur à 3 mètres)
- maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface de ces dispositifs (notamment en s'abstenant de toute construction ou revêtement étanche au-dessus des ouvrages)
- conserver en permanence une accessibilité totale des ouvrages et aux regards
- s'assurer que les eaux pluviales ne se concentrent sur le dispositif d'épandage
- afin d'éviter des risques de destruction de la flore bactérienne, éviter de déverser dans votre installation :
  - des produits chimiques tels white-spirit, peintures, huiles, acide, soude, ...
  - des médicaments
  - éviter d'envoyer des produits non dégradables tels que lingettes, préservatifs, serviettes hygiéniques, ...
- assurer régulièrement les opérations d'entretien de vos ouvrages.

**Votre système d'assainissement non collectif n'est pas une poubelle !**

Le SPANC de la Champagne Picarde mettra prochainement un guide sur l'entretien de votre dispositif d'assainissement non collectif.